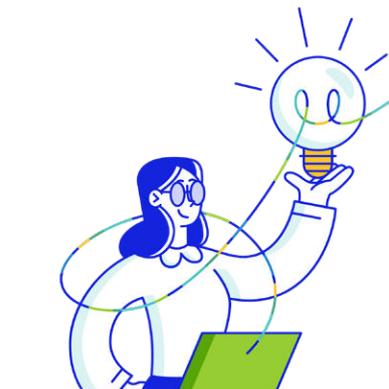


# Elagage

Afin de garantir la sécurité des personnes et des biens et d'assurer la qualité de la fourniture de l'électricité, il est nécessaire de garder la végétation à distance des lignes électriques.

La norme NF C11-201 décrit les distances minimales de sécurité à respecter entre la végétation et le réseau électrique.



Position de l'arbre	Position du réseau	Responsabilité de l'élagage
En domaine privé	En domaine privé	Il incombe au propriétaire d'assurer l'entretien de la végétation en respectant les 6 règles de sécurité, particulièrement lorsque l'arbre a été planté après l'installation de la ligne. Si l'entretien n'est pas effectué, Enedis se chargera de l'élagage pour des raisons de sécurité.
En domaine privé	En domaine public	Cas 1 - <u>La végétation ne rentre pas dans la zone d'emprise</u> : l'élagage est à réaliser par le propriétaire en respectant les 6 règles de sécurité ci-contre. Cas 2- <u>La végétation est dans la zone d'emprise</u> : l'élagage est réalisé par Enedis pour des raisons de sécurité. Le coût est à la charge du propriétaire de l'arbre.
En domaine public	En domaine public	Cas 1 : La collectivité souhaite par opportunité réaliser elle-même l'élagage en respectant les 6 règles de sécurité ci-contre, celui-ci est à sa charge. Les mises en sécurité électriques, si nécessaires, restent à la charge d'Enedis. Cas 2 : L'élagage est réalisé par Enedis à sa charge, dans le cadre de son programme d'entretien.

## Les 6 règles de sécurité

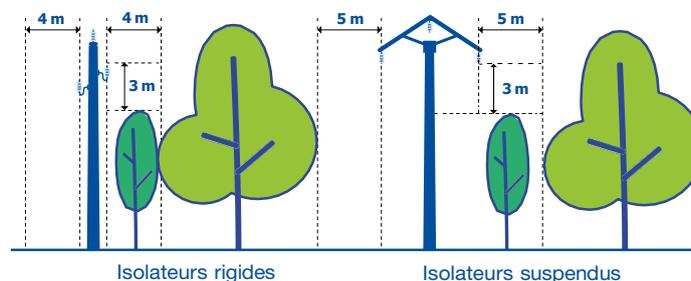
- 1 — Ne pas planter ou laisser pousser des arbres en dessous ou aux abords d'ouvrages électriques.
- 2 — Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 5 mètres des lignes.
- 3 — Faire une DT/DICT\* auprès d'Enedis en cas d'intention de travaux d'élagage à proximité d'une ligne électrique.
- 4 — Ne jamais toucher une ligne, ni une branche ou un arbre tombé sur une ligne, même un câble isolé. Prévenir le centre d'appels dépannage\*\*.
- 5 — Ne pas faire de feu sous les lignes.
- 6 — Informer le centre d'appels dépannage en cas d'arbre ou de branche menaçant le réseau.

\*DT/DICT : [Reseaux-et-canalisation.ineris.fr](http://Reseaux-et-canalisation.ineris.fr)

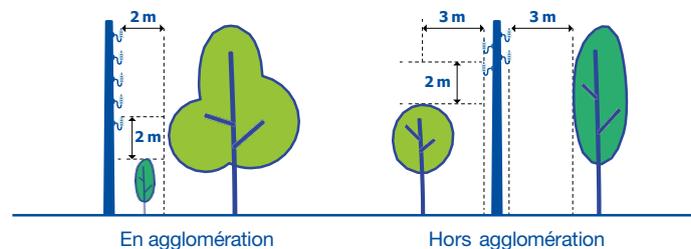
\*\*centre d'appels dépannage : 0811 01 02 12

## Réseau nu

### Lignes moyenne tension - 15 ou 20 000 volts

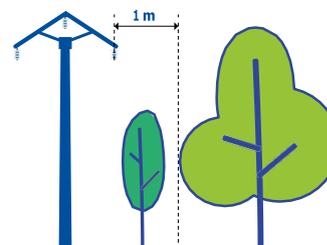


### Lignes basse tension - 230/400 volts



## Réseau torsadé

### Lignes moyenne et basse tension



Pour votre sécurité, il est fortement recommandé de **faire intervenir des professionnels** possédant une formation technique reconnue.